



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

France Identité

Gardez la maîtrise de vos données d'identité

NE PAS DIFFUSER

LA CERTIFICATION DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE EN MAIRIE

Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée ?

Renforcer la sécurité de son identité numérique France Identité après un passage en mairie

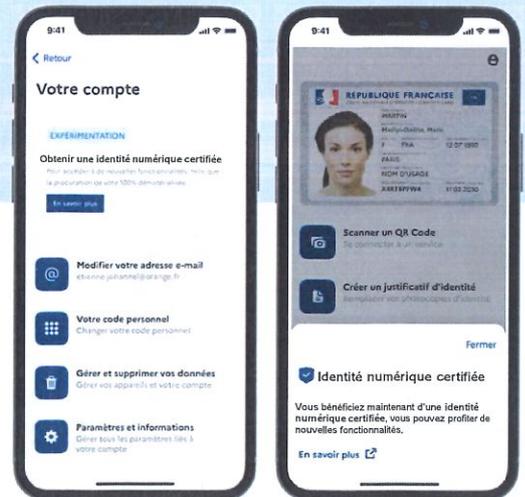
Un usager détenant une identité numérique France Identité peut la faire certifier après une demande dans son application suivie d'un passage dans une mairie formée à cette démarche.

L'identité de l'utilisateur est alors vérifiée lors d'un face à face avec un agent de mairie, au moyen d'une comparaison de ses empreintes avec celles contenues dans le titre présenté.

L'identité numérique certifiée en mairie permet d'accéder à un panel de services qui supposent **une garantie d'identité** similaire à celle qui aurait lieu dans le cadre d'une **interaction physique**.

Les premiers usages sont les suivants :

- Se connecter avec **FranceConnect+** (pour accéder aux services CPF, Guichet unique, maprimerenov)
- Donner une **procuracion de vote de façon 100% dématérialisée**



La procuration de vote dématérialisée

Un processus complètement dématérialisé grâce à France Identité

Je veux voter par procuration



1 Récupérez auprès de votre mandataire, n° d'électeur et sa date de naissance ou toutes ses données d'état civil et sa commune de vote



2 Effectuez votre demande de procuration en ligne avec une authentification FranceConnect



A Rdv commissariat, consulat, ou gendarmerie pour faire vérifier votre identité

NOUVEAU

B OU connexion avec France Identité pour vérification directement en ligne



4 Vous êtes ensuite informé par courriel dès que votre procuration est acceptée

Les étapes de la délivrance d'une identité numérique certifiée

L'utilisateur a déjà une identité numérique France Identité active. Pour faire certifier son identité numérique :

- 1 L'utilisateur initialise sa demande d'identité numérique certifiée dans son application
- 2 L'utilisateur fait vérifier son identité en se présentant devant un agent de mairie
- 3 L'utilisateur est notifié du succès (ou de l'échec) de sa démarche. Si la vérification d'identité donne un verdict positif, l'utilisateur obtient son identité numérique certifiée.

